

Montpellier, le 18 novembre 2013

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les enseignantes  
et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames les inspectrices et  
Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

Objet : Organisation du temps scolaire dans le premier degré.  
Modification du calendrier.

**La Directrice  
académique des  
services de l'éducation  
nationale**

ref :  
Affaire suivie par  
Martine BOLUIX  
Catherine GOURIOU  
Téléphone  
04 6791 53 30  
Télécopie  
04 67 60 74 16  
courriel  
catherine.gouriou  
@ac-montpellier.fr

Direction des services  
départementaux de l'éducation  
nationale de l'Hérault  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

Dans votre école, s'est engagée, depuis l'année scolaire dernière, une concertation qui a réuni et associe encore tous les acteurs de la communauté éducative et qui permet à chacun de contribuer aux travaux nécessaires à la bonne mise en œuvre d'une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires.

Comme vous le savez, dans chaque école, il s'agit de travailler pour répondre à deux questions :

1. Quelle organisation du temps scolaire (OTS), c'est-à-dire des enseignements proprement dits, donc quels horaires de début et de fin de cours des neuf demi-journées ? Il s'agit ici exclusivement des temps d'enseignement, des temps dont les contenus relèvent de la compétence de l'éducation nationale. Le décret fixe le cadre et les dérogations possibles. J'attire votre attention sur le fait que les raisons qui conduiraient à envisager une dérogation au cadre fixé par le décret doivent être précisément exposées en lien avec un projet de PEDT, l'intérêt des élèves étant la priorité absolue.
2. Quelle articulation avec les temps périscolaires ? Il appartient à chaque commune de choisir si elle élabore ou non un projet éducatif territorial (PEDT). Ce dernier reste obligatoire uniquement pour les communes demandant une dérogation au cadre

fixé par le décret. Ainsi sur les 67 communes du département qui ont mis en place la réforme dès cette rentrée, seules 37 élaborent un projet éducatif territorial

Le 28 juin 2013, le directeur académique vous a adressé un courrier accompagné d'un calendrier qui fixait à la mi-novembre la remontée des organisations du temps scolaire (OTS, point 1 ci-dessus). Sur la plupart des sites, ce calendrier ne présente pas de difficulté.

Cependant, afin de permettre à la concertation de se poursuivre partout où elle reste nécessaire, **il convient d'assouplir ce calendrier et de permettre un report au 20 décembre de la transmission des OTS sous couvert de votre IEN** (cf. formulaire en pièce jointe). Les communes qui souhaitent élaborer un **projet éducatif territorial** pour la rentrée 2014 pourront poursuivre leurs travaux **jusqu'à la mi-mai** en concertation avec les écoles et solliciter conseils et accompagnement autant que de besoin.

La concertation et le dialogue entre tous les acteurs concernés sont, en effet, des conditions essentielles pour une bonne mise en œuvre de la réforme. Les inspecteurs et les équipes dans les circonscriptions sont à vos côtés pour vous accompagner.

Cette réforme est avant tout pédagogique et vise à une meilleure réussite des élèves. Dans les écoles et sur le temps scolaire, les enseignements proposés sur 5 matinées se révèlent plus efficaces pour des élèves plus réceptifs à ces moments de la journée. J'ai demandé que vous soient apportées informations et formations sur les enseignements ainsi répartis. D'autres questions méritent que nous les traitions ensemble. Parmi ces sujets qu'il convient de retenir, citons la mise en œuvre de la réforme pour les élèves des classes maternelles, qui a fait l'objet de travaux dont les résultats sont maintenant publiés sous forme de recommandations et que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid74930/l-ecole-maternelle-et-les-nouveaux-rythmes-scolaires-recommandations.html>.

Je connais votre engagement professionnel et suis confiante en notre volonté partagée de contribuer ensemble à la construction d'une Ecole de la République qui permette à tous les enfants, sans exclusion, de s'engager dans un parcours de réussite et de devenir des citoyens responsables.

La Directrice académique



Anne-Marie FILHO